

Terres d'Aurignac : "Tout va très bien madame la marquise !"

Page 5

Communiqué de presse

Stop à la manipulation à la Communauté de Communes des Terres d'Aurignac

Devant les fausses allégations régulièrement citées dans la presse, Les Vice-Présidents de la Communauté de Communes des Terres d'Aurignac Michel Chrétien, Jacques Féraut, Philippe Lagrange et Jean-Michel Losgo veulent rétablir la vérité sur la fiscalité de la CCTA.

Récemment, la une du Petit Journal (5 août 2015) présentait une photo de l'inauguration du musée-forum d'Aurignac surmontée du titre « dette monstrueuse : 160 % de hausse d'impôts ». 160% d'augmentation des impôts ? C'est FAUX !!

Sur fond de basse polémique, une majorité de 16 délégués de la CCTA s'est récemment constituée et organisée pour ne plus soutenir les propositions du Bureau.

Ainsi, le compte administratif 2014 et le budget prévisionnel 2015 ont été rejetés par le vote démocratique des élus représentant les 19 communes de notre territoire communautaire.

Depuis, la chambre régionale

des comptes a été saisie et a validé le compte administratif 2014 présenté par le Président de la CCTA, le jugeant conforme au compte de gestion réalisé par la trésorerie d'Aurignac.

Quelle volonté faut-il voir dans cette démarche systématique d'opposition négative ?

Quelle stratégie dans la désinformation publique des chiffres de la fiscalité communautaire pour 2015 ?

Quelle attitude retenir entre l'incompétence et la volonté de nuire ?

Vous avez pu lire que vos impôts 2015 allaient augmenter de 160 % : c'est faux ! Ils n'augmenteront pas de 45% non plus. Seule la part intercommunale augmentera dans cette proportion.

Plusieurs simulations sur des feuilles d'imposition existantes montrent une augmentation (suivant la situation particulière de chaque contribuable) de 17% lorsque par ailleurs la base d'imposition, la rede-

vance audiovisuelle et les taxes départementales et communales ne varient pas. Voilà la vérité !

Le budget primitif 2015, compte-tenu des difficultés financières, proposait une hausse de 16% des impôts ménagers intercommunaux. Mme Robert, inspectrice DGFIP de la trésorerie d'Aurignac, a jugé sincère ce budget présenté avec un déficit global de 665 887€ qui pouvait être couvert sur plusieurs exercices.

Mais le rejet de ce budget par une majorité de délégués a entraîné la saisine de la chambre régionale des comptes par le préfet ; dès lors, de façon autoritaire, celle-ci a établi un budget imposant une augmentation de 45% du taux intercommunal des taxes habitation et foncières, tout en restant en déficit de 654 688€. Ce budget a été entériné par le préfet le 28 juillet 2015.

Il y aura donc bien une augmentation des taux de la communauté de communes

en 2015.

Nul ne peut dire aujourd'hui si le budget présenté par l'équipe dirigeante aurait été avalisé par le préfet si l'assemblée l'avait voté, mais on peut considérer qu'une majorité de délégués a pris le risque lourdement responsable de le rejeter et d'exposer ainsi tous les contribuables à une forte augmentation des taxes perçues par la CCTA.

La chambre régionale des comptes prévoit le maintien de tels taux d'imposition sur 3 ans pour revenir à l'équilibre. Elle reconnaît cependant qu'il existe des marges de manœuvres qui permettront de rabaisser ces taux les deux prochaines années ; c'est à cela que l'équipe dirigeante travaille déjà d'arrache-pied, dans le seul intérêt du bien commun, fidèles aux engagements de nos mandats, loin de l'agitation polémique qui ne sert personne.

PR

Terres d'Aurignac : Le Petit Journal confirme ses informations

Nous rappelons que le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 21 juillet indique page 3 :

« Pour parvenir à l'équilibre sur un seul exercice il conviendrait de majorer de 160% le taux des impôts des ménages ; que par suite et eu égard à l'importance de cette augmentation, il y a lieu d'envisager un retour à l'équilibre sur plusieurs exercices. Page 5 est écrit : il convient de majorer de 45 %,

les taux des impôts locaux des ménages au titre de 2015. Les taux seront de 23,88 % pour la taxe d'habitation 10,64 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 54,82 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Conclusion page 6 : Face au déficit de fonctionnement du budget principal, l'effort de redressement devra être poursuivie en 2016 et 2017.

PR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES D'AURIGNAC

Un collectif de défense en création

Communiqué. La Chose publique est par définition la Chose de tous... Et en particulier des collectivités locales...

À ce propos, on ne peut que saluer la réaction de quelques (pour l'instant) citoyens qui créent un collectif de défense afin de réagir à la hausse des impôts, imposée par une gestion calamiteuse de la Communauté de Communes des Terres d'AURIGNAC. Un communiqué est publié dans la presse et

bien entendu vous le trouverez sur le blog <http://www.cabe2007.com>

Une boîte mail a été mise en place afin de recueillir les observations et propositions d'actions et recenser par la même occasion les bonnes volontés qui souhaitent se manifester.

Vous êtes donc cordialement invités à écrire à l'adresse suivante: contribuables.terresaurignac@gmail.com

PR